

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
16 août 2019
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 9 août 2019, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne du 1^{er} au 9 août 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) D. Polyanskiy



Annexe à la lettre datée du 9 août 2019 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (1^{er} août 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 18 violations, dans les provinces d'Alep (6), de Hama (6), de Lattaquié (5) et d'Edleb (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 24 violations, dans les provinces de Hama (12), d'Alep (10) et d'Edleb (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 174. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 511,651 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 543.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(2 août 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé trois violations, dans les provinces de Hama (2) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 16 violations, dans les provinces de Hama (12) et d'Edleb (4).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de distribuer 500 colis alimentaires, d'un poids total de 2,42 tonnes, à la population du quartier de Cheik Khodr, dans la ville d'Alep.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 175. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 514,071 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de transfert du contrôle territorial au gouvernement légitime de la République arabe syrienne n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 543.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(3 août 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé deux violations, dans les provinces de Hama (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé cinq violations, dans les provinces de Hama (4) et d'Edleb (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 175. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 514,071 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de transfert du contrôle territorial au gouvernement légitime de la République arabe syrienne n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 543.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(4 août 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 15 violations, dans les provinces de Hama (6), de Lattaquié (5) et d'Alep (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations dans la province de Hama.

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de distribuer 500 colis alimentaires, d'un poids total de 2,42 tonnes, à la population de Husseïniyé, dans la province de Deïr el-Zor.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 176. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 516,491 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de transfert du contrôle territorial au gouvernement légitime de la République arabe syrienne n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est de 2 543.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (5 août 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 20 violations, dans les provinces de Lattaquié (9), de Hama (5), d'Alep (3) et d'Edleb (3).

Le bureau turc a quant à lui recensé quatre violations, dans les provinces de Hama (3) et d'Edleb (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 176. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 516,491 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Dhiban (ouest), à 47 kilomètres au sud-est de Deïr el-Zor, dans la province de Deïr el-Zor (environ 5 000 habitants) ;
- Dhiban (est), à 48 kilomètres au sud-est de Deïr el-Zor, dans la province de Deïr el-Zor (environ 7 000 habitants) ;
- Dhiban (sud), à 50 kilomètres au sud-est de Deïr el-Zor, dans la province de Deïr el-Zor (environ 5 000 habitants) ;
- Kachma, à 108 kilomètres au sud-est de Deïr el-Zor, dans la province de Deïr el-Zor (environ 1 500 habitants).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 547.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (6 août 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 25 violations, dans les provinces de Hama (11), de Lattaquié (10) et d'Alep (4).

Le bureau turc a quant à lui recensé huit violations, dans les provinces de Hama (3), d'Edleb (3) et de Lattaquié (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de distribuer 750 colis alimentaires, d'un poids total de 3,630 tonnes, à la population de Hazza, dans la province de Rif-Damas.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 177. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 520,121 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Chéhil (sud), dans la province de Deïr el-Zor (environ 8 000 habitants) ;
- Chéhil (nord), dans la province de Deïr el-Zor (environ 4 000 habitants) ;
- Bousseïra (château d'eau), dans la province de Deïr el-Zor (environ 500 habitants) ;
- Boureïqa, dans la province de Deïr el-Zor (environ 1 500 habitants).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 551.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (7 août 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 42 violations, dans les provinces de Hama (17), de Lattaquié (14) et d'Alep (11).

Le bureau turc a quant à lui recensé 38 violations, dans les provinces de Hama (26), de Lattaquié (5), d'Alep (4) et d'Edleb (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de distribuer 500 colis alimentaires, d'un poids total de 2,42 tonnes, à la population d'Alep, dans la province d'Alep.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 178. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 522,541 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Le 2 août 2019, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Abou Hammam, dans la province de Deïr el-Zor (environ 3 500 habitants) ;
- Ali el-Chahl, dans la province de Deïr el-Zor (environ 1 400 habitants) ;
- Jichiyé, dans la province de Deïr el-Zor (environ 11 000 habitants) ;
- Kharayej, dans la province de Deïr el-Zor (environ 26 000 habitants).

Le 3 août 2019, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Chaafé, dans la province de Deïr el-Zor (environ 8 000 habitants) ;
- Baghouz Faouqani, dans la province de Deïr el-Zor (environ 2 000 habitants) ;
- Baghouz, dans la province de Deïr el-Zor (environ 7 000 habitants).

Au cours des dernières 24 heures, trois accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Tawil, dans la province de Deïr el-Zor (environ 1 500 habitants) ;
- Kharayej (nord), dans la province de Deïr el-Zor (environ 5 000 habitants) ;
- Kharayej (sud), dans la province de Deïr el-Zor (environ 5 500 habitants).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 561.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (8 août 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces de Lattaquié (15), d'Alep (10), de Hama (3) et d'Edleb (2).

Le bureau turc a quant à lui recensé 13 violations, dans les provinces de Hama (11), d'Edleb (1) et de Lattaquié (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre russe pour la réconciliation des parties belligérantes sur le territoire de la République arabe syrienne a conduit une opération humanitaire, qui a permis de distribuer 500 colis alimentaires, d'un poids total de 2,42 tonnes, à la population d'Oum el-Daouali, dans la province de Homs.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 179. Le poids total des cargaisons distribuées a atteint 3 524,961 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, quatre accords de cessation des hostilités ont été signés avec les représentants des localités suivantes :

- Feïdan, dans la province de Deïr el-Zor (environ 3 000 habitants) ;
- Rqeïb (ouest), dans la province de Deïr el-Zor (environ 8 000 habitants) ;
- Rqeïb (est), dans la province de Deïr el-Zor (environ 4 000 habitants) ;
- Jadid Ouqeïdat, dans la province de Deïr el-Zor (environ 3 500 habitants).

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 565.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones de désescalade
(9 août 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle ont continué de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 30 violations, dans les provinces de Lattaquié (16), d'Alep (12), de Hama (1) et d'Edleb (1).

Le bureau turc a lui aussi recensé 30 violations, dans les provinces de Hama (23), d'Edleb (3), de Lattaquié (3) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements des réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 179. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 524,961 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, deux accords ont été signés pour faire passer les territoires suivants sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne :

- Atallah, dans la province de Deïr el-Zor (environ 6 000 habitants) ;
- Mafroudé, dans la province de Deïr el-Zor (environ 1 000 habitants).

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation est passé à 2 567.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.